

REMBOURSEMENT DES ECO-CHEQUES LOGEMENT- MODE D'EMPLOI

Vous avez signé la convention de partenariat avec la Région Midi-Pyrénées, vous êtes, à présent, partenaire de l'opération « Eco-chèque logement Midi Pyrénées» mise en place par la Région Midi Pyrénées.

Vous pouvez donc désormais accepter les titres de paiement « Eco-chèque logement Midi-Pyrénées » que vous remettront vos clients.

Pour obtenir le remboursement de ces Eco-Chèques, il vous suffit d'envoyer par courrier une demande de remboursement selon les modalités détaillées en page suivante à l'adresse :

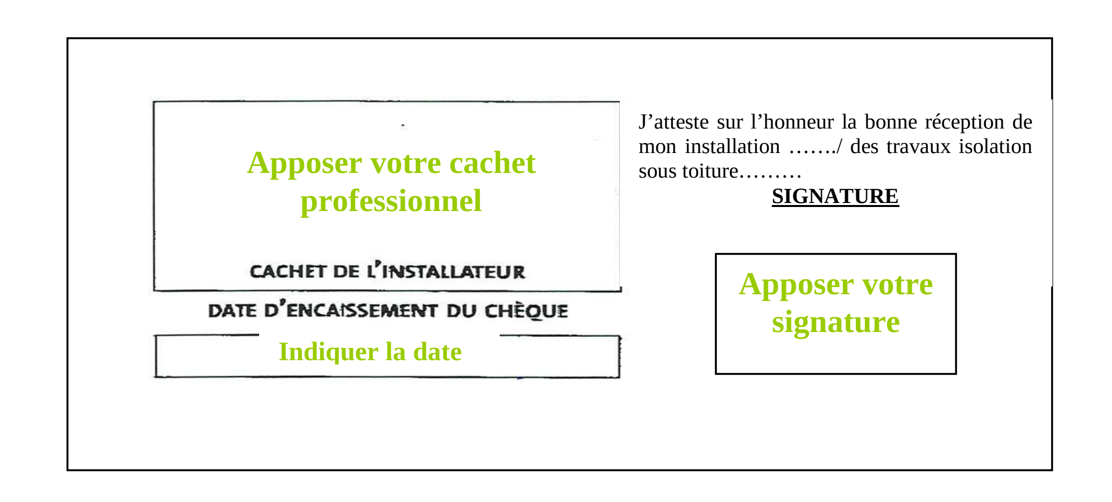
CT LIRE COLL - ECO CHEQUE LOGEMENT Région Midi Pyrénées
BP 80078
51203 EPERNAY CEDEX

Seules les demandes de remboursement conformes seront transmises à la Région Midi-Pyrénées qui effectuera le paiement par virement sur le compte bancaire* annexé à la convention.

**Tout changement de compte bancaire devra nous être signalé par courrier.*

Pour vous aider, voici une procédure détaillée vous permettant de constituer votre demande de remboursement :

1/ COMPLETER LE VERSO DU CHEQUE



2/ REMPLIR LE BORDEREAU DE REMISE

Vous devez compléter le bordereau de remise joint ci-après en indiquant :

- le nombre de chèques que vous transmettez selon leur valeur faciale et le montant correspondant
- le nombre de chèques total et le montant total de la remise

Vous datez, signez et apposez votre cachet professionnel en bas du document.

Ce bordereau de remise vierge peut être photocopié pour des remises ultérieures.
Un seul et même bordereau peut être utilisé pour le remboursement de plusieurs ECO CHEQUES, qu'ils concernent l'installation de chauffe-eau solaire et/ou de travaux d'isolation sous toiture.

3/ AGRAFER AU BORDEREAU DE REMISE LE CHEQUE ET LA COPIE DE LA FACTURE CORRESPONDANTE

La facture qui doit être **acquittée** par votre client doit comporter les informations suivantes :

Nom ou raison sociale du professionnel Numéro SIRET N° de certification du professionnel
Nom et prénom du client Adresse complète d'installation (adresse, CP, Ville)
Date d'installation (= date de réception des travaux) Marque et référence de l'équipement installé Données techniques (surface des capteurs solaires, surface toiture isolée, etc…) Montant HT (fournitures et main d'œuvre) Taux TVA Montant TTC facture Montant de « l'Eco-Chèque logement Midi Pyrénées » Montant TTC du règlement par le client par moyen de paiement conventionnel **Mention «facture acquittée par le client »**

Constructions neuves :

Dans le cadre de constructions neuves, vous devez joindre :

- la copie de la facture (reprenant les informations ci-dessus) que vous avez établie au constructeur
- une attestation du constructeur justifiant qu'il vous a confié les travaux d'installation d'un chauffe-eau solaire ou d'isolation sur toiture chez le client xxxxxx.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT,
CONTACTEZ-NOUS AU 05 56 97 74 46